

COMMUNE DE HAUTERIVES

Délibérations du Conseil municipal Séance du 20 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le 20 juillet à 19 h 00, le Conseil municipal de HAUTERIVES, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Florent BRUNET, Maire.

Date de la convocation : 12 juillet 2021.

Présents : Mmes Geneviève REVOL, Delphine LALLIER, Marinette NOIR, Véronique BOURGEON, Odile LAFITTE, Aurélie SOREL, Ghislaine VALETTE, Estelle MATHON, MM. Régis CHANCRIN, François CHARRIN, Serge BONGARD, Yann FELIX, Patrice PEY, Serge VOLLE, Arthur BONIN, Bertrand FROGET, Laurent BRUNET.

Absent excusé : Madame Eliane BIANCHERI

Pouvoir : Madame Eliane BIANCHERI a donné pouvoir à Madame Geneviève REVOL.

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent BRUNET.

Délibération n° DCM-2021-56 : Maîtrise d'œuvre pour le projet de réhabilitation d'un bâtiment communal en espaces socio-culturels et sportifs

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que suite à une consultation pour la maîtrise d'œuvre du projet de réhabilitation d'un bâtiment communal en espaces socio-culturels et sportifs, l'offre de ARCHITELIER est économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 67 153,51 € ht.

Il propose donc de retenir ARCHITELIER pour la mission de maîtrise d'œuvre du projet de réhabilitation d'un bâtiment communal en espaces socio-culturels et sportifs comprenant une équipe composée de :

Monsieur Guillaume EMPTOZ – ARCHITELIER de Beaurepaire (38) – Architecte mandataire
TECODES de Le Péage de Roussillon (38) – BET structures
Energies et fluides de Vienne (38) – BET fluides
IDE de Projet de Saint-Etienne de Saint-Geoirs (38) – BET Economie de la construction

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibération n° DCM-2021-57 : Décisions modificatives N°2 – Budget PRINCIPAL

Vu le vote du compte administratif le 6 avril 2021,

Vu le vote du budget primitif le 6 avril 2021,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante :

Section d'Investissement :

D – Opération 192 - Compte 2313 : - 18 000,00

D – Opération 194 – Compte 2152 : + 10 000,00

D – Opération 195 – Compte 21578 : + 8 000,00

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibération n° DCM-2021-58 : Tarifs des concerts au Palais idéal

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de reporter les concerts initialement prévus en juin et juillet 2021 au mois de septembre sous la forme de 3 manifestations et d'appliquer le tarif d'entrée comme suit :

Divas in Paris : le Samedi 4 septembre – Concert gratuit mais sur réservations
 Camille et Julie BERTHOLLET, les 4 saisons de Vivaldi – le Dimanche 5 septembre – Tarif
 entrée : 30 €
 Clothilde COURAU et Lionel SUAREZ, « Piaf, l'être intime » - le Samedi 11 septembre – Tarif
 entrée : 20 €

Bien entendu, en cas d'évolution de la crise sanitaire et des nouvelles mesures de restrictions
 qui pourraient en découler, ces concerts seront annulés ou reportés en 2022.

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibération n° DCM-2021-59 : Tarifs de la Boutique au Palais idéal

Le Conseil Municipal,
 Vu la délibération du 16 Février 1994 créant une régie de recettes pour l'encaissement des
 produits de la vente des articles de la boutique du Palais Idéal,
 Après en avoir délibéré,

FIXE le prix de vente des articles, dont le détail est mentionné ci-dessous, aux valeurs
 suivantes (TVA incluse), à compter du 21 Juillet 2021 :

libellé article	prix de vente ttc
ARTISANAT	
CABANE PAPIER A FABRIQUER	9,50 €
COFFRET 4 PIERRES	7,50 €
JEU MEMO CAILLOU	12,50 €
MAGNET CAILLOU	4,40 €
MOULAGE CHIEN	18,50 €
MOULAGE DEESSE	4,70 €
MOULAGE DES	4,70 €
MOULAGE GEANTS	22,50 €
MOULAGE PALAIS	34,90 €
MOULAGE PIERRE PM	4,70 €
PORTE CLE CAILLOU	7,80 €
PRESSE PAPIER CAILLOU	7,50 €
SAVON BIO DE LA GALAURE	8,00 €
JEUX	
BOULE DE NEIGE	6,30 €
BOULE DE NEIGE SUR SOCLE	8,90 €
PELUCHE chauve souris	13,20 €
PELUCHE cheval	13,20 €
PELUCHE chouette	13,20 €
PELUCHE ecureuil	13,20 €
PELUCHE lapin	13,20 €
PELUCHE mouflon	13,20 €
PELUCHE tortue	13,20 €
PORTE CLE	2,20 €
PORTE CLE SIFFLET DANI	4,60 €
LIBRAIRIE ART	
ART BRUT EMILIE CHAMPENOIS	9,00 €

A GIACOMETTI PAR catherine Grenier	25,00 €
A GIACOMETTI par yves Bonnefoy	30,00 €
ALOISE	32,00 €
ART BRUT DANCHIN	16,30 €
ATLAS France INSOLITE	34,90 €
ATLAS Utopies	34,90 €
BOMARZO	19,90 €
CATALOGUE ELEVATIONS	19,50 €
CATHEDRALE JEAN LINARD	10,00 €
CHAISSAC DUBUFFET	25,00 €
CHAZAUD GB/D	7,50 €
COLLECTION ART BRUT	24,90 €
DADA ART BRUT	7,90 €
DES FOUS ET DES HOMMES AVANT L'ART BRUT	35,00 €
ERREUR DANS L'ARCHITECTURE	40,00 €
GALERIE MYAWAKI	25,00 €
GAUDI	9,99 €
GAUDI CHEVAL ARCHIT. CHAZAUD	10,00 €
ITINERAIRE D ART SINGULIER	1,00 €
ITINERAIRE SPIRITUEL CHAZAUD	14,80 €
ITINERAIRE SPIRITUEL LEGER MATISSE CHAGALL LE CORBUSIER (p chazaud)	10,00 €
JE NE SAIS CE QUE JE VOIS GIACOMETTI	4,50 €
L ART BRUT EXISTE-T-IL	27,00 €
LA FABULOSERIE	29,00 €
LA FOLIE DE L'ART BRUT	18,00 €
LE CORBUSIER	29,00 €
LE GAZOUILLIS DES ELEPHANTS	39,00 €
LES BATISSEURS DE L IMAGINAIRE	65,00 €
LIVRE COURAT	36,60 €
LIVRE PRAS	35,00 €
NIKKI DE ST PHALLE DANS LES TRACES DE GAUDI ET DU FACTEUR CHEVAL (p chazaud)	14,00 €
PARADIS L TRUC	19,50 €
PETIT GUIDE ART INSOLITE CHAZAUD	5,20 €
PETIT PIERRE	17,25 €
POURQUOI FC EST UN ARTISTE ? CHAZAUD	5,80 €
TETE D OR MYLENE	35,00 €
VOIR LE MONDE SANS QUITTER LA France	19,90 €
VOYAGES EN PEINTURE	55,00 €
LIVRES DIVERS	
J'AIME MON FACTEUR	25,00 €
HAUTERIVES 2E GUERRE MONDIALE	15,00 €
DROME 35 MERVEILLES	12,00 €
100 MERVEILLES DE France	9,90 €
100 LIEUX REMARQUABLES	19,90 €
LIVRES ENFANTS	
ALICE AU PAYS DU FACTEUR CHEVAL	12,00 €
BD PALAIS	11,50 €

EN CHEMIN LE REVE	7,00 €
HISTOIRE DE L ART CRO MAGNON	14,90 €
JE JOUE AVEC LES ARTISTES	14,50 €
JE SUIS UN ARTISTE	13,50 €
LE RAT DES GOUTS COULEURS	12,50 €
LE RAT DES GOUTS FORMES	12,50 €
LE RAT DES GOUTS SAISONS	12,50 €
LES DENTELLES DE L AME	12,00 €
LIVRE JAFFLIN MILLET	7,00 €
MERCI FACTEUR	14,20 €
MON PREMIER DOC PUZZLE GLENAT	14,50 €
NIKI ST PHALLE S ANDREWS	13,90 €
PATATRAS	3,50 €
POMPIDOU ELAN VERT	14,20 €
TIC TAC! R DOISNEAU ELAN VERT	14,95 €
UNE HISTOIRE EXTRAORDINAIRE LA POSTE	15,00 €
LIVRES PALAIS	
AURELIEN FROMENT TOMBEAU IDEAL DE FERDINAND CHEVAL	8,00 €
AVEVO COSTRUITO UN SOGNO	12,00 €
CAHIER TESTAMENT	5,00 €
CENT REGARDS	18,00 €
CITATIONS FACTEUR CHEVAL	3,50 €
COMBIER GB	6,50 €
COMPRENDRE LE PALAIS	13,00 €
CONNAISSANCE DES ARTS	10,00 €
ENFERME MOI SI TU PEUX	23,00 €
ESPRIT DU LIEU FR	6,50 €
ESPRIT DU LIEU GB	6,50 €
ESPRIT DU LIEU NL	6,50 €
GUIDE DES MAISONS DES ILLUSTRÉS	14,00 €
HABITER UN PALAIS par JL PARANT	13,00 €
HAUTERIVES PALAIS IDEAL DRAC	12,00 €
HOMMAGES D ARTISTES	3,50 €
LA FIEVRE DE CHEVAL	10,00 €
LE FACTEUR CHEVAL N TAVERNIER	19,00 €
LE REVE D UN FOU	14,90 €
LIVRE BONCOMPAIN	13,60 €
LIVRE BORNE	7,00 €
LIVRE DENIZEAU	36,00 €
LIVRE MANSET	16,75 €
LIVRE PREVOST	55,00 €
PAROLES D'ARTISTE	6,50 €
PATRIMOINE	8,50 €
PREVOST RELIE	55,00 €
TOMBEAU PALAIS IDEAL LIONEL BOURG	5,00 €
MULTIMEDIA	

CD WHY NOTES HAPPY	10,00 €
CD WHY NOTES MADE IN HAUTERIVES	10,00 €
DVD BRUNIUS	20,00 €
DVD FILM	14,99 €
DVD PALAIS PREVOST	15,00 €
EXPO	
DOISNEAU UN PHOTOGRAPHE AU MUSEUM	12,00 €
REVOLTES MERVEILLEUX	27,00 €
UN ARTISTE CHEZ LES ARTISTES	24,90 €
MAISON	
CUILLERE COLLECTION MARTINEAU	7,80 €
DE Buste	5,00 €
DE Palais décor autour	5,00 €
DE silhouette	5,00 €
MINI TASSE A CAFE BLANCHE SILHOUETTE	5,00 €
MUG BLANC	7,00 €
MUG NOIR	8,90 €
SET DE TABLE	6,60 €
TASSE A CAFE	6,80 €
PAPETERIE	
AFFICHE A COLORIER	7,00 €
AFFICHES DIROSA	6,50 €
AFFICHES FILM	4,00 €
AFFICHES HUMAIR	6,50 €
AFFICHES KENT	6,50 €
AFFICHES LATTIER	6,50 €
AFFICHES N ET B	2,00 €
AFFICHES NILS UDO	2,00 €
AFFICHES POULAIN	6,50 €
AFFICHES PRAS	6,50 €
AFFICHES RANCILLAC	6,50 €
AFFICHES SAMSOFY	6,50 €
AFFICHES SANFOURCHE	6,50 €
AFFICHES T LAMAZOU	10,00 €
AFFICHES TIM SHEPPARD	6,50 €
AUTOCOLLANTS	3,60 €
CARNET BESTIAIRE	2,80 €
CARTES POP UP	4,80 €
CARTES POSTALES	0,60 €
CARTES POSTALES artistes	1,00 €
CARTES POSTALES enfants création	1,00 €
CARTES POSTALES panoramiques	1,00 €
CARTES POSTALES PLONK & REPLONK	2,00 €
CARTES POSTALES prestige	1,00 €
CARTES POSTALES T LAMAZOU	1,00 €

COFFRET CARTES PLONK & REPLONK	20,00 €
CRAYONS ANIMAL RESINE	2,10 €
DESSIN CHARLELIE	20,00 €
DIGIGRAPHIE	300,00 €
ENVELOPPE	0,20 €
MARQUE PAGE	0,50 €
SIGNETS	3,00 €
STYLO BAMBOU	3,60 €
STYLO LUMIERE CHEVAL	4,60 €
STYLO METAL	4,50 €
STYLO VUE	4,60 €
TIMBRES Europe et Suisse	selon tarif en vigueur
TIMBRES France	selon tarif en vigueur
TEXTILE	
CASQUETTE	10,00 €
PONCHOS	3,00 €
TEE SHIRT ADULTES	19,90 €
TEE SHIRT ENFANTS	14,90 €
VENTES ADDI	
BRACELET FANTAISIE (société martineau)	7,35 €
BRIQUET	2,10 €
EVENTAIL	4,80 €
MAGNET CARRE SILHOUETTE	3,80 €
MAGNET FACTEUR	3,80 €
MAGNET LASER	5,60 €
MAGNET METAL	6,20 €
MAGNET RESINE	5,60 €
MAGNET TIMBRE	4,50 €
MAGNETS "chien"	3,80 €
MAGNETS "défense" noir	3,80 €
MAGNETS "défense" rouge	3,80 €
MAGNETS "entrée"	3,80 €
MAGNETS PANORAMIQUES	3,80 €
MAGNETS PHOTOS	3,80 €
MASQUES	1,00 €
MONNAIE DE PARIS	2,00 €
PLAQUE METAL	8,50 €
PORTE CLE JETON	5,95 €
PORTE CLE ROND METAL	6,70 €
PORTE MONNAIE CLE N°11	4,40 €
PORTE MONNAIE CLE N°17	6,20 €
PORTE MONNAIE COULEUR	3,60 €
PORTE MONNAIE FLEUR N°11	4,40 €
PORTE MONNAIE FLEUR N°301	6,05 €
PORTE MONNAIE PELUCHE	8,50 €

PRODUITS EN LIEN AVEC EXPO	
AFFICHE BEN	2,50 €
BEN MINISTRE DES CULTURES	25,00 €
CARTE POSTALE	0,60 €
CATALOGUE ETRANGE	7,00 €
CATALOGUE EXPO BEN	18,00 €
CATALOGUE F CHOPIN ANGEL ART SERVENIN	8,00 €
MAGNET ARTISTE	3,80 €
TEE SHIRT ADULTES	19,90 €
OUVRAGES EN LIEN AVEC L EXPO Mi	
AFFICHE Mi	12,00 €
CARTE POSTALE ARTISTE	1,00 €
CATALOGUE Mi	5,00 €
OUVRAGES EN LIEN AVEC L EXPO FABRICE HYBER	
F HYBER PROTOTYPE D OBJETS EN FONCTIONNEMENT	15,00 €
MATIERES PREMIERES F HYBER AU PALAIS DE TOKYO	9,00 €
RICHESSSES	12,00 €
SOMNICULUS	14,00 €
OUVRAGES EN LIEN AVEC L EXPOSITION AGNES VARDA	
AGNES VARDA L INTEGRALE	100,00 €
BADGE	3,00 €
CARTE POSTALE	1,00 €
DVD	20,00 €
LIVRET	6,00 €
MAGNET	4,00 €
QUELQUES VARDA	50,00 €
STICKER	2,50 €
TEE SHIRT	25,00 €
TOTE BAG	15,00 €

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibération n° DCM-2021-60 : Convention pour le service de garderie périscolaire avec l'Association Familles rurales

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de reconduire la convention de prestations de services avec l'association Familles Rurales pour la gestion de la garderie périscolaire selon les conditions suivantes pour l'année 2021.

Modalités financières : Soutien au projet associatif : 1 500 €
Garderie périscolaire : 1,15 €/h/enfant sur la base des heures transmises par l'association.

Modalités de versement de la subvention :
Août 2021 : acompte sur la base des heures transmises pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2021.

Le solde de la subvention sera versé en janvier 2022, sur la base des heures transmises pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2021.

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à la majorité (1 voix contre).

Délibération n° DCM-2021-61 : Subvention exceptionnelle à la FNATH

Monsieur le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle à la FNATH dans le cadre du centenaire de création de l'association, d'un montant de 300 €.

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibération n° DCM-2021-62 : Redevance d'occupation du domaine public GRDF 2021

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le décret N°2007-606 du 25 avril 2007 fixe les modalités d'instauration de la redevance d'occupation du domaine public (RODP) communale par les ouvrages de réseaux de distribution de gaz.

Le calcul de la redevance s'établit ainsi :

Longueur de canalisation : 5 971 m

Coefficient de revalorisation : 1,27

Montant de la redevance : $[(0,035 \times 5\,971) + 100] \times 1,27 = 392,41$ (conformément à l'article L 2332-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, la règle de l'arrondi à l'euro le plus proche est appliquée) **SOIT 392 €.**

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibération n° DCM-2021-63 : Schéma de mutualisation de la Communauté de Communes Porte de DROMARDECHE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le projet de Schéma de mutualisation et ses annexes,

Il est exposé ce qui suit :

Un Schéma de mutualisation a été mis en place sur le territoire de Porte de DrômArdèche à compter du 1^{er} janvier 2017. Ce Schéma prévoyait la mutualisation des postes suivants : le service Autorisation du droit des sols (ADS), le Système d'Information Géographique (SIG), le service Moyens mutualisés, l'achat mutualisé, l'informatique et les formations.

Avec le renouvellement des Conseils municipaux, un nouveau Schéma de mutualisation doit être validé pour la période 2021-2026.

Pour ce faire, une commission mutualisation a été créée et s'est réunie les 28 janvier et 3 mars 2021. Entre ces deux dates et sur la base des éléments issus de la première réunion de la commission, un questionnaire a été transmis aux communes du territoire pour définir les nouvelles actions à intégrer au Schéma.

Lors de sa réunion du 3 mars, la commission a décidé de maintenir les postes de mutualisation du précédent Schéma et d'approuver deux nouvelles pistes de mutualisation que sont la gestion des animaux errants et le conseil juridique.

Ces deux pistes sont intégrées dès à présent au Schéma, mais leur concrétisation ou non ainsi que leurs modalités d'exécution seront étudiées dans les mois à venir.

Le projet de Schéma a été présenté lors du Conseil communautaire du 25 mars 2021.

Conformément à la réglementation, les communes du territoire doivent donner leur avis sur le projet de Schéma avant la délibération du Conseil communautaire prévue pour juillet 2021.

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibération n° DCM-2021-64 : Garantie sur la dette réaménagée par VALENCE ROMANS HABITAT avec la Banque des Territoires

VALENCE ROMANS HABITAT, nouvel organisme de fusion d'HABITAT DU PAYS DE ROMANS et de OPH de Valence, a sollicité de la Caisse des dépôts et consignations, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières du prêt N°1136805, initialement garanti par la Commune de Hauterives.

En conséquence, la commune, en qualité de garant, est appelé à délibérer en vue d'apporter sa garantie pour le remboursement de ligne de prêt réaménagée.

**Le Conseil Municipal,
La Garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous,
Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des Collectivités territoriales,
Vu l'article 2298 du Code civil,**

DELIBERE

Article 1 – Le garant réitère sa garantie pour le remboursement de chaque ligne de prêt réaménagé, initialement contractée par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencées à l'annexe « Caractéristiques financières de la ligne du prêt réaménagée ».

La garantie est accordée pour la ligne du prêt réaménagée à hauteur de la quotité indiquée à l'Annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majorité des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre du prêt réaménagé.

Article 2 – Les nouvelles caractéristiques financières de la ligne du prêt réaménagé sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'Annexe « Caractéristiques financières de la ligne du prêt réaménagé qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant la ligne du prêt réaménagé à taux révisable indexé sur le taux du Livret A, le taux du Livret A, effectivement appliqué à ladite ligne du prêt réaménagé sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque ligne du prêt réaménagé référencée à l'Annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du livret A au 01/04/2020 est de 0,50%.

Article 3 – La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de la ligne du prêt réaménagé jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'emprunteur, dont il ne serait acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, le Garant s'engage à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 – Le conseil s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibération n° DCM-2021-65 : Mise à jour de la liste des collectivités adhérentes au Syndicat départemental de Télévision de la Drôme

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que le syndicat Départemental de TéléVision de la Drôme a pris acte des modifications intervenues sur la liste des collectivités adhérentes, lors de sa séance du 18 mars 2021.

Du fait de nouvelles adhésion, Les communes suivantes en ont fait la demande :

Arnayon

MONGE Florian 1574 route de valence 26470 Arnayon florianmonge35@gmail.com
DIAS Jean-Louis 3273 route de valence 26470 Arnayon dilouis26@gmail.com

Barret de Lioure

ACHAT Ginès 1180 chemin de la combe 26570 Barret de Lioure gines.achat@orange.fr
DOL René 10 chemin de la grand terre 26570 Barret de Lioure rene.dol@wanadoo.fr

Brette

PONCON Anik 115 rue Ester Minant 26340 BRETTE
ARNAUD Nicole 101 impasse des ravaux 26340 BRETTE

Charens

VILLET Thierry 275 route des Granges 26310 Charens villet.thierry526@orange.fr
RECOUPÉ Julien 264 chemins des Moines, Les Chitons 26310 Charens
julien.recoupe26@gmail.com

Eygaliers

GARIN Jean-Philippe 600 route du Col de Fontaube 26170 EYGALIERS
hyperbossa@gmail.com
LAUGIER Marie-Paule 06 66 66 50 24 180 chemin du Grès 26170 EYGALIERS
laugiermarie-paule@orange.fr

La Chaudière

AMBERLIN Robert 1800 Cheminde couspeau 26340 LA CHAUDIERE
robertcamberlin48@gmail.com

Lachau

FEMY Michaël 340 chemin de ND de calma 26560 Lachau michael.femy@laposte.net
TREMORI Marie-Line 340 chemin du rioufret 26560 Lachau
marieline.tremori@gmail.com

Montferrand la Fare

KISSLER Aurélien 5172 Route des Viarrands 26510 MONTFERRAND LA FARE
aurelien.kissler@hotmail.fr
GARNERO Sylvie 367 Route de Rosans 26510 MONTFERRAND LA FARE
sylviegarnero0901@gmail.com

Montguers

MEUNIER François les hauts de Montguers 26170 Montguers
francois.meunier240@orange.fr
BONTOUX Gérard les hauts de Montguers 26170 Montguers gbx26@yahoo.fr

Pennes le Sec

PEYROCHE Marielle 1 PLACE DE LA MAIRIE 26340 PENNES LE SEC
marielle-p@orange.fr

GIROUD Claude 26 CHEMIN DE COTTEFORT 73100 BRISON SAINT INNOCENT
claud.giroud73@orange.fr

Pommerol

Bompard francis
Bompard Alain

Pontaix

GRANON Laurent 230 chemin des jardins 26150 PONTAIX laurentgranon26@gmail.com
VINAY Dominique 110 ROUTE DE BARSAC 26150 PONTAIX valentine26@orange.fr

Recoubeau Jansac

ROUIT Jean-Pierre 214 route de Gap 26310 Recoubeau-Jansac
PRAT Sonia 384 route de Gap 26310 Recoubeau-Jansac

Romeyer

LIOTARD Daniel 2050 Route de Romeyer quartier de l'homet 26150 Romeyer
danliotard@gmail.com

BRUYERE Pascal 115 impasse des bérard 26150 Romeyer
alicebruyere@hotmail.com

Rioms, délibération 04/10/2013 Pas de délégués

Valdrôme

ATAMIAN Caroline 23 rue haute 26130 Valdrome carolineatamian@yahoo.fr
MEYRAND Florence 80 rue du serre 26130 Valdrome fngondouin@orange.fr

En application des dispositions des articles L5211-17 et 20 du CGCT, il appartient à chacune des Collectivités (Communes ou Groupements) adhérant au SDTV de se prononcer dans un délai de 3 mois sur ces modifications statutaires, l'absence de réponse dans le délai imparti étant considérée comme avis favorable.

Monsieur le Maire invite donc le Conseil à délibérer et à prendre acte des changements intervenus dans la composition des collectivités membres du SDTV 26.

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibération n° DCM-2021-66 : Convention avec la Fondation 30 millions d'amis pour la régulation et la gestion des chats errants

Monsieur le Maire explique à l'assemblée la situation préoccupante de la prolifération des chats errants sur le territoire de la commune.

La commune de Hauterives s'est donc rapprochée de la Fondation 30 millions d'amis pour trouver une solution pour la régulation et la gestion des populations de chats libres.

La Fondation 30 millions d'amis propose une convention à la commune visant à mettre en place une action pour maîtriser la population des chats errants par le contrôle de leur reproduction, c'est-à-dire par la stérilisation.

Le Commune s'engage à verser à la Fondation sa participation financière de 50% pour les frais de stérilisation avant toute opération de capture.

La fondation réglera les frais de stérilisation directement au vétérinaire à hauteur de 50% sur la base des frais de stérilisation maximum de :

80 € ttc pour une ovariectomie + tatouage I-CAD

60 € ttc pour une castration + tatouage I-CAD

Le montant de la participation de la commune est fixé à 875 €.

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

La séance est levée à 21h00.